

Arrêté n °73 - 2026 du 06 mai 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise VEOLIA EAU, sise 85B rue des Bourreliers – 76760 Yerville, représentée par Monsieur ADDE Xavier, en vue d'obtenir un arrêté de circulation dans le cadre de travaux de renouvellement de vanne de réseau d'eau potable au carrefour de la rue du Château Maigret et de la rue Charles II Martel, Hameau de Pierreville à Bacqueville-en-Caux, pour le compte de la Communauté de Communes Terroir de Caux. Les travaux sont prévus à partir du 25 mai 2026, pour une durée de 15 jours.

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise VEOLIA EAU est autorisée à procéder au renouvellement d'une vanne du réseau d'eau potable au carrefour de la rue du Château Maigret et de la rue Charles II Martel, au hameau de Pierreville, sur le territoire de la commune de Bacqueville-en-Caux, pour le compte de la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Pendant la durée des travaux, le carrefour de la rue du Château Maigret et de la rue Charles II Martel sera fermé à la circulation.

Article 2 : Des mesures et une signalisation appropriée devront être mises en place pour la sécurité des usagers par l'entreprise VEOLIA EAU. A l'issue des travaux, la rue devra être nettoyée et remise en état.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : L'entreprise VEOLIA EAU, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 06 mai 2026

Jean-Marie ADAM,
Le Maire

